



Délibération n° 52 / 2015

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Daniel BERAUD (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Fabien LE PRUNENNEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Décision Modificative N° 1 Budget Communal

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, Déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Suite à l'arrêté de la Préfecture de l'Hérault en date du 5 juin 2015, concernant le règlement du budget primitif 2015 de la commune de Pignan, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives afin d'intégrer :

- le résultat d'exercice de la section d'investissement,
- les restes à réaliser 2014 dans la section d'investissement,
- les reports de résultat 2014 dans les sections de fonctionnement et d'investissement, suite à la délibération du 15 juin 2015.

Décisions Modificatives N° 1

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
D 11	Charges à caractère Général	30 969,81	
D 65	Autres charges de gestion courantes	87 500,00	
R 002	Report de fonctionnement		118 469,81
	Total	118 469,81	118 469,81

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 52/2015
Objet : Finances – Décision Modificative N° 1 Budget Communal.

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
D 020	Immobilisations incorporelles	21 510,72	
D 204	Subvention d'équipement versées	4 000,00	
D 021	Immobilisations corporelles	304 495,94	
D 023	Immobilisations en cours	733 220,57	
R 001	Solde exécution section investis. Report		123 458,09
R 010	Dotations, fonds divers et réservés		762 522,52
R 013	Subventions d'investissement		177 246,62
	Total	1 063 227,23	1 063 227,23

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission finances le 29 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

- adopte la décision modificative n°1 du budget général pour l'exercice 2015 ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28 (dont 4 pouvoirs)

Pour : 22

Contre : 6 M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU.

Abstention : 1 (Mme Clara GIMENEZ)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Michelle CASSAR
MAIRIE DE PIGNAN
34 (Hérault)

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 2 juillet 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN